

# les Échos de Plogonnec



Commune de  
Quimper-Communauté

Mairie de Plogonnec

☎ 02.98.91.72.06 - Fax 02.98.91.83.43

Site : [www.mairie-plogonnec.fr](http://www.mairie-plogonnec.fr)

Courriel : [mairie.plogonnec@orange.fr](mailto:mairie.plogonnec@orange.fr)

Ouverture au public : du lundi au vendredi : 8h45-12h / 14h-17h30  
Le samedi : 9-12h

## Février 2012

Bulletin d'informations municipales

**Points-distribution des Échos :**  
Mairie, médiathèque, clubs de loisirs.

### Urgences :

Pompiers : **18** ou 02 98 95 96 41  
Gendarmerie : **17** ou 02 98 92 01 22  
SAMU - Médecin de garde : **15** ou 02 98 52 60 02  
Pharmacie de garde : **17** ou 3237 (WE et fériés)  
Ambulances du Névet : 02 98 91 85 20  
Hôpital de Douarnenez : 02 98 75 10 10  
Hôpital de Quimper : 02 98 52 60 60  
E D F dépannage : 0 810 333 329  
Services de l'Eau : 0 811 460 313

### Permanences :

#### • Erwan Le Floc'h, conseiller général

le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 17h30 à 18h30 sans rendez-vous – entrée par le pignon de la mairie

#### • Assistance sociale

en mairie, sur rendez-vous au 02 98 76 25 14

#### • Mission Locale (→ pour les 16-25 ans)

le 3<sup>ème</sup> mardi du mois en mairie de 9 à 11h  
sur rendez-vous au 02 98 64 42 10  
ou [www.mlpc.asso.fr](http://www.mlpc.asso.fr) - [cornouaille@mlpc.asso.fr](mailto:cornouaille@mlpc.asso.fr)

#### • Amélioration de l'habitat



Pact Finistère, 41, rue de Pen ar Steir BP1502 29105  
Quimper – 02 98 95 67 37  
ou [pact-arim-quimper@wanadoo.fr](mailto:pact-arim-quimper@wanadoo.fr)

#### • Ouverture des bureaux :

ADMR Du lundi au vendredi de 9h à 12h et  
de 14h à 16h.

Foyer communal, 2, rue des Écoles (02 98 91 84 96)

#### • EHPAD Résidence du Steir

1, rue de Landibilic – 02 98 91 80 90

### Permanences des élus sur rendez-vous uniquement

Pour prendre RDV au secrétariat de la mairie :  
**02 98 91 72 06**

### **Horaires de la Poste** (02 98 91 73 08)

Le lundi : 14h-16h30  
Le mardi : 9h30-11h45 et 14h-16h30  
Du mercredi au vendredi : 9h30-12h et 14h-16h30  
Le samedi : 9h30-12h

### **Bibliothèque**

Les mardi et vendredi : 16-18h  
Le mercredi : 10-12h et 14-18h  
Le samedi : 10-12h et 14-17h

: [bibliotheques.quimper-communaute.fr](http://bibliotheques.quimper-communaute.fr) - 02 98 91 73 17

### **Écoles publiques**

• Paul Gauguin 02.98.91.76.21 (Mr Dubourg)  
• J.M Autret (Saint Albin) 02.98.91.76.36 (Mme Attiogbe)

**Ecole privée** St Égonnec 02.98.91.71.44 (Mme Minguy)

### **Services scolaires**

Bourg : Garderie 02.98.91.85.41  
Restaurant 02.98.91.79.15  
St Albin Garderie/ Restaurant 02.98.51.81.21

### **Gestion des déchets**

**Collecte containers & sacs jaunes** : Le mercredi

#### **Déchèterie de Guengat (Kerdrein)**

Du lundi au vendredi : 14h-18h  
Le samedi : 9h-12h et 14h-18h

#### **Déchèterie de Quimper (Kerfeunteun-Penvillers)**

\* métaux et les Déchets d'Equipements Electriques et  
Electroniques non collectés dans cette déchèterie

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h30  
Fermé mardi et jeudi matin

[quimper-communaute.fr](http://quimper-communaute.fr) > rubrique « collecte des déchets »  
ou service environnement : 02.98.98.89.67 – [atri@quimper.fr](mailto:atri@quimper.fr)

## État Civil

### Naissances :

- Tim SELLIN FAZAN, Moulin de Kéringard, le 04/12
- Rayan MOZOUZ PEILLET, rue des Ecoles, le 08/12
- Florian PENNANEACH, Prat Youen, le 09/12
- Camille LE BERRE, rue des Ecurieuls, le 11/12
- Côme PERHIRIN, Hent ar Park Gwen, le 13/12
- Célia BARON, Impasse des Pommiers, le 14/12

### Décès :

- Roger LE ROUX, Pennavouez, le 19/12
- Claude LOUBOUTIN, Kerollivier, le 24/12

## AVIS DE LA MAIRIE

### DELIBERATION PRESCRIVANT LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINISSANT LES MODALITES DE CONCERTATION

**Lors de sa séance qui s'est tenue le 14 décembre 2011, le conseil municipal de Plogonnec, à l'unanimité de ses membres présents, a décidé la « Prescription de la révision du Plan d'Occupation Du Plan D'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et Définissant les Modalités de la Concertation.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ainsi que celles des articles R. 123-15 à R. 123-20, R.123-21, R123-23 à R.123-25 du code de l'urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan d'occupation du Sol POS. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Plus particulièrement, l'actuel document d'urbanisme ne prend pas en compte l'ensemble de la législation actuelle, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), la loi Urbanisme et Habitat (UH), la loi d'Engagement National pour le Logement (ENL), la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite « Grenelle 1 et 2 ».

La révision du POS en PLU va permettre à la commune de se doter d'un outil de planification urbaine en cohérence avec les dispositions réglementaires, tout en y intégrant les problématiques supra communales tel que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

A cette fin, la commune se fixe les objectifs suivants :

- la mise en conformité du PLU en matière d'assainissement (actualisation du zonage et vérification de l'aptitude des sols constructibles à l'assainissement autonome) ;
- la prise en compte de l'inventaire des zones humides ;
- l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones ;
- la prise en compte de la circulation automobile et piétonne.

Ces objectifs permettront de :

- Concilier la croissance démographique et la maîtrise du foncier pour :
  - permettre la croissance démographique de la commune en assurant l'accueil de nouveaux habitants dans le respect des principes de la mixité sociale.
  - contenir l'expansion urbaine en affirmant les limites de l'urbanisation du territoire et en assurant un équilibre du développement.
  - gérer l'espace de manière économe en renforçant notamment les densités et en limitant l'étalement urbain.
- Assurer la préservation d'une activité agricole dynamique et diversifiée en :
  - fixant des limites de développement de l'urbanisation pour préserver l'espace agricole et garantir une stabilité à l'installation ou à la modernisation des exploitations.
  - limitant l'extension des hameaux et en luttant contre le mitage.
- Favoriser le développement économique par l'accueil des entreprises et en renforçant l'attractivité commerciale et touristique.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et urbain du territoire en :
  - favorisant le développement des énergies renouvelables et les modes de constructions respectueux de l'environnement.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-6 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 2- de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :  
Mr KERIBIN Christian, Maire, président, Mr SEZNEC Albert, membre, Mme PHILIPPE Jacqueline, membre, Mr MOENNER Pierre, membre, Mr BALNOIS Eric, membre, Mr ARROUET Jean, membre, Mr LE GOFF Pascal, membre, Mr MARTIN David, membre, Mr PENNANEACH Olivier, membre, Mme GUEGUEN Isabelle, Membre, du suivi de l'étude du Plan Local d'Urbanisme ;

3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L.123-7 à L.123-10, R.123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;  
4 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante durant toute la phase d'étude jusqu'à l'arrêt du PLU Elle se fera par l'information au travers des publications municipales et de la presse locale, le site Internet de la commune, l'exposition en mairie, le cahier d'observations en mairie, 1 réunion publique au minimum, Des permanences d'élus.

5 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

6 - de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;

7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont (seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre .20. - article .202.).

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- . au Préfet,
- . au président du Conseil Régional,
- . au président du Conseil Général,
- . au président de l'établissement public prévu à l'article L.122-4 (SCOT),
- . au président de l'Autorité compétente en matière d'Organisation des Transports Urbains (AOTU) et, si ce n'est pas la même personne, à celui de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Programme Local de l'Habitat dont la commune est membre (Quimper Communauté),
- . et aux représentants des organismes mentionnés à l'article L.121-4 (chambre de commerce et d'industrie territoriale, chambre de métiers, chambres d'agriculture,

Lorsque la commune est limitrophe d'un schéma de cohérence territoriale sans être couverte par un autre schéma, la délibération est également notifiée à l'établissement public chargé de ce schéma en application de l'article L.122-4.

. aux maires des communes limitrophes ou, le cas échéant, aux présidents des E.P.C.I. voisins compétents en matière de PLU.

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : (Ouest France/ Télégramme...)

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents cette prescription de la révision du POS en PLU. La délibération est consultable en mairie.

### **Service civique : appel à candidature**

La mairie de Plogonnec propose dans le cadre d'un service civique, une mission de 12 mois renouvelable une fois, à un(e) jeune âgé(e) de 18 à 25 ans. La demande porte sur le thème de l'accompagnement des jeunes dans les apprentissages de l'autonomie.

Au programme : Une aide et un soutien dans le cadre scolaire et extra-scolaire, la mise en place d'un projet de pédibus, le développement d'animations sportives et culturelles, etc.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)

Le poste est à pourvoir à compter de septembre prochain. Si cette mission vous intéresse, n'hésitez pas à déposer votre candidature à la mairie à l'attention de l'élue référente : Martine Morvan.

### **Paiement des factures cantine et garderie**

Le service comptabilité rappelle que les factures de cantine et de garderie doivent être payées directement au Trésor Public à l'adresse indiquée sur la facture.

### **Les goûters de la restauration scolaire**

Les gouters de la restauration scolaire, depuis janvier, ont été modifiés car le décret 2011-1227 du 30 septembre 2011 rend immédiatement obligatoire l'application du GEMRCN pour la restauration scolaire. Le goûter servi aux enfants est soumis à la même réglementation. Aussi nous avons appliqué ce qui est recommandé dans les textes : « Il est recommandé de servir aux écoliers 2 aliments au maximum et une boisson. Les aliments proposés doivent être choisis parmi les groupes suivants : fruits frais, fruits cuits en compote, produits laitiers, produits céréaliers, si possible non raffinés. Les barres chocolatées, les biscuits chocolatés ou fourrés, les céréales fourrées, les pâtes à tartiner, les viennoiseries, les pâtisseries contenant plus de 15% de matières grasses (quatre quart, gâteau au chocolat) doivent être évités au maximum. »

## ASSOCIATIONS – ANIMATIONS - MANIFESTATIONS

### PLOGONNEC RANDO

**Information aux adhérents :** Les jours rallongent à nouveau ! Par conséquent, à compter de février, les horaires seront les suivants : départ de Plogonnec à 14 h, et départ de la marche sur site à 14 h 30.

#### Sorties du mois de février 2012

**Dimanche 12 février 2012 :** Circuit de Languivoa à Plonéour Lanvern - 12 km – Possibilité de circuit intermédiaire. Rendez-vous soit à 14h à Plogonnec, parking du 19 mars 1962 pour un covoiturage, soit à 14h30 devant la chapelle de Languivoa à Plonéour Lanvern.

**Dimanche 26 février 2012 :** Circuit de Pouldavid à Douarnenez - 10 km – Parcours intermédiaire d'environ 7 km - Rendez-vous soit à 14h à Plogonnec, parking du 19 mars 1962 pour un covoiturage, soit à 14h30 à Douarnenez, parking de l'église de Pouldavid

### ULAMIR E BRO GALZIK

Dans le cadre d'Atout Sport des vacances de février 2012 mis en place par Quimper communauté, l'Ulamir e Bro Glazik organise trois stages d'Arts Plastiques les **mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 février 2012 au Jardin (Guengat).**

- Pour les 5 - 10 ans : mosaïque "le visage", de 14h à 16h.
- Pour les 10 – 16 ans : mosaïque "les mots", de 16h15 à 18h15
- Pour les 16 ans et + : initiation mosaïque (adultes)

**Tarifs** (nombre de coupons par stages)

- 18 ans : habitants Quimper Communauté, 9 coupons  
Extérieur, 12 coupons
- + 18 ans : habitants Quimper Communauté, 12 coupons  
Extérieur, 15 coupons

**Inscriptions et renseignements : Ulamir e Bro Glazik - 02.98.91.14.21- [ulamir.ebg@wanadoo.fr](mailto:ulamir.ebg@wanadoo.fr)**

### ECHAPPEES BELLES

Voici les dates de l'Échappée Belle sur la commune de PLOGONNEC :  
Mercredi 8 Février de 10h30 à 12h à la garderie scolaire, et  
Mercredi 7 Mars de 10h30 à 12h à la médiathèque.

### RAM (Février)

**A la garderie municipale :**

**Activités:** 9h30 et 10h30 à la garderie municipale les  
vendredi 3 février: jeux libres  
vendredi 2 mars : éveil musical

**Accueils sur RDV** à la mairie jeudi 9 février de 14h à 17h

**Contact CAF :** Yvonne Beuze, animatrice

Bureau 02 98 98 38 47 Secrétariat 02 98 98 39 99  
[yvonne.beuze@cafquimper.cnafmail.fr](mailto:yvonne.beuze@cafquimper.cnafmail.fr)

### ECUREUILS FOOT

#### (Matchs de championnat de Janvier)

Dimanche 05/02:

- Seniors A : Domicile contre Crozon
- Seniors B : Déplacement à Lanvéoc
- Seniors C : Déplacement à Pleyben

Dimanche 26/02:

- Seniors A : Déplacement à Ederne
- Seniors B : Domicile contre Camaret
- Seniors C : Domicile contre Plounévezel

### Plogonnec Sport Loisirs

Propose des activités Atout Sport durant les vacances de Février : *coupons en vente à la mairie:1.6€/coupon*

Badminton et Tennis de table

**Lundi 13 et 20 février de 17h à 18h30** pour les enfants de plus de 8 ans ou en famille (2 coupons)

Multisports

Basket, volley, hand, thèque et jeux . **Mardis et vendredis de 14h à 15h30** : pour les enfants de plus de 8 ans (2 coupons)

Jeux sportifs **Mardis et vendredis de 15h30 à 16h30** pour les enfants de 4 à 6 ans (2 coupons)

### Bébégym

Mardi 14 et mardi 21 Février de 10h30 à 11h15 pour les enfants de 9 mois à 30 mois  
Et de 11h15 à 12h pour les enfants de 30 mois à 4 ans.

*Parcours moteur, jeux de balles et ballons galipette jeux d'équilibre 5€ la séance*

Renseignement pascale heylen 06/67/75/86/01 ou pascale [heylen@hotmail.fr](mailto:heylen@hotmail.fr)

### Association Les Amis des Mots

Après-midi récréatif d'écriture

Dimanche 5 février, de 14 h 30 à 17h, foyer communal. L'association accueille Marie Claire Miljevic qui proposera des jeux variés stimulant l'imagination, dans une ambiance détendue. Il suffit d'un papier, un crayon, l'envie de découvrir son écriture et de se laisser surprendre. Places limitées. Tarif 10€.

Ateliers contes, jeux et création enfants

Lundi 13 février, de 10h à 16h, l'Arpège, salle socioculturelle. Animé par Annick Hempel, conteuse, l'atelier propose : transmission orale de contes, compréhension, adaptation, mémorisation ; jeux d'écriture ; création collective d'histoires ; préparation à raconter pour ceux qui veulent ; goûter et contes ouverts aux proches. Apporter le pique-nique. Tarif 10€, réduit 8€. Inscription avant le mercredi 8 février.

Contact et réservations : tél. 06 62 54 35 67 ou [amidemots@laposte.net](mailto:amidemots@laposte.net)

L'équipe du secours catholique de Plogonnec Ploneis Gourlizon Guengat organise le **18 mars 2012** une braderie à la salle socioculturelle ARPEGE à PLOGONNEC.

Cette journée représente un temps fort pour récolter des fonds qui servent à soutenir les actions de solidarité.

**-des actions locales :** aides sociales aux plus démunis, chauffage, alimentation, transport, aide à l'ameublement, microprojets.... Ceci en relation avec les services sociaux.

**-une action internationale** concernant le Sénégal .Cette action vise la nécessaire transformation de l'agriculture paysanne constituée majoritairement de petites exploitations familiales. Cette activité occupe 70 % des Sénégalais. L'augmentation durable de la productivité des sols et la mise en place des filières de production nouvelles est une nécessité. Création de centrale d'achat de semences, conseils aux exploitations familiales, maîtrise de l'eau par forage, digues, puits autour des zones maraichères... Ces actions qui vont favoriser des cultures nouvelles (oignons, manguiers, miel...) se font en concertation avec les autres ONG.

D'ores et déjà nous vous sollicitons pour récupérer, des livres, des vêtements, divers objets ... Vous pouvez contacter pour cela le 06 89 48 64 ou 02 56 04 80 74 pour tous renseignements.

### LES AMIS DU JARDINAGE



L'association « Les amis du jardinage au naturel » organise une conférence le lundi 6 février à 14h30 sur les maladies des arbres et la sécurité d'abattage à la salle de Keranna Lestonan à Ergué Gabéric (sortie voie express Rouillen, route de Coray, Lestonan. Cette séance sera animée par Kerné Elagage et est ouverte à tous. Entrée payante aux non adhérents.

Pour tous renseignements contacter Alain LE MAO au 02.98.94.55.20.

---

### Infos Paroissiales

Messe d'entrée en Carême pour les enfants et les familles : Le dimanche 26 Février 10h30 Guengat.

---

### GOUTER DE NOEL A L'EHPAD



Le vendredi 16 décembre a eu lieu le gouter de Noël des résidents de l'EHPAD offert par la commune de Plogonnec et le CIAS du Steir.

A cette occasion, Monsieur Christian Keribin, maire de Plogonnec a remis des cadeaux à tous les résidents, notamment à MME Bonnais Henriette 103 ans doyenne de l'établissement.

.Les résidents ont pu danser et chanter sur des airs d'accordéon et animé par le groupe « Pierrot et Margot » de Pont-l'Abbé.

**EHPAD DU STEIR**  
**Programme d'animation des prestataires extérieurs**



Jeudi 2 février 2012 : C'est la chandeleur!!!!!! Et les bénévoles reviennent nous faire des crêpes.

Mardi 7 février 2012 : Le groupe de chants marins les Lougriers de Quimper viendront à l' EHPAD

Mercredi 29 février 2012 : Nous avons invité les enfants du centre de loisirs de Locronan pour une conférence «culture et aventures sur la vie du loup du XVème au XXème siècle animé par Mr Jean-Pierre JONCOUR conteur.

Mardi 6 mars 2012 : Nous recevons la chorale «chanter ensemble» de Landrévarzec.

Mercredi 21 mars 2012 : Atelier gym douce avec les enfants du centre de loisirs Locronan animé par Annie Berthelot ergothérapeute de l' EHPAD

Mardi 27 mars 2012 : Des danses bretonnes avec Le groupe « DANSERIEN » de Landrévarzec .

Nous remercions les bénévoles qui viennent régulièrement à l'EHPAD ainsi que la chorale de Plogonnec et nous vous souhaitons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2012. Les personnes intéressées pour du bénévolat à l'EHPAD du steir pour des ateliers manuels tel que le tricot, la couture, la peinture ou encore des ateliers jardin seront les bienvenues, ils peuvent prendre contact avec l'animatrice Stéphanie Corre à l'EHPAD au 02/98/91/80/90

**La bibliothèque vous informe**

**Atelier "A toi de jouer !"**

Avec Elodie Cariou. Création d'une sculpture modulable, à partir de récupération d'objets jaunes et orange ; réalisation présentée aux bébé-lecteurs. Ateliers inspirés de "A toi de jouer !" de Claire Dé aux éditions Les grandes personnes. A partir de 12 ans : - les 18 et 21 février de 10h30 à 17h - le 25 février de 14h à 17h Attention, places limitées. Inscriptions obligatoires à la bibliothèque. Pour les ateliers des 18 et 21, prévoir un pique-nique ! De plus, nous recherchons des objets jaunes et/ou orange. Merci de déposer vos "trésors" à la bibliothèque. Nos rendez-vous mensuels : - Séance de bébé-lecteurs le mardi 21 février sur le thème "les chiffres" à 9h30 et 10h30. - Les bouquineurs se retrouveront le samedi 18 février à 15h.

**Email :** [bibliotheque.plogonnec@quimper-communaute.fr](mailto:bibliotheque.plogonnec@quimper-communaute.fr)

**Calendrier des manifestations**

05/02	Carnaval de l'école Paul Gauguin	L'Arpège
04/03	Troc et Puces de l'école Paul Gauguin	Halle des sports

**Cabinets Infirmiers**

-Cabinet Salaun / Carré / Le Costour	02 98 91 72 41	Imp. St Thurien
-Cabinet Le Bras / Pennaneac'h	02 98 91 84 84	3, rue Bruyères

**Nouveaux commerçants**

« **Tony Pizz** » : pizzas à emporter à partir du 7 février, tous les mardis à 17h30 à Saint Albin Mr Gella : 06.32.46.97.28

« **Saveurs d'Ailleurs** » : Cuisine Orientale à emporter le dimanche soir à partir de 17h30 au bourg Mr Logan / Le Pape : 06.09.14.59.90